



Service Départemental  
D'Incendie et de Secours  
Parc de la Providence  
ZAC de Dothémare  
97139 ABYMES

☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 24 08 89

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

### DELIBERATION N°2018/2707-08

Objet : Créations de postes de Personnels administratifs et Techniques par transformation pour promotion de grade

L'an deux mil dix-huit et le 27 juillet à 09 heures 00, le Bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, président du conseil d'administration, par suite de sa convocation en date du 20 juillet 2018.

Présents	Bureau du Conseil d'Administration du SDIS		
Membres du Bureau			
	Nom	Prénom	Fonction
X	MICHELY	Fabert	Président du CASDIS
X	MAGLOIRE	Claude	3 <sup>ème</sup> Vice -président
X	DAN	Juliana	Membre
Assistaient			
x	TIROLIEN	Alain	Lieutenant-Colonel
X	GUSTARIMAC	Philippe	Chef du GIL
X	TRIVAL-FAULECH	Myra	Chef du GRH
X	BRUDEY	Guillaume	Chef du GFS
X	CHARBONNE	Dominique	Assistante de Direction

Secrétaire de séance : Monsieur Claude MAGLOIRE 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Le Bureau du CASDIS,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu que suite aux CAP locales certains personnels administratifs et techniques ont obtenu des avis favorables à l'avancement au grade supérieur,

Vu que pour procéder à leur nomination, il est nécessaire de créer au tableau des effectifs, les postes nécessaires, par transformation des postes qu'ils occupent actuellement,

Vu les éléments d'appréciation suivants :

Postes actuels	Transformations
08 postes d'adjoints administratifs	08 postes d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
02 postes d'adjoints administratifs principaux	02 postes de rédacteurs
04 postes d'adjoint technique	04 postes d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
01 poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	02 postes d'agent de maitrise
02 postes de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	02 postes de technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe
03 postes de rédacteur principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	03 postes d'attaché territoriaux
01 poste d'agent de maitrise	01 poste de technicien territorial

Sur le rapport du Président,

### APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Le bureau autorise le président du CASDIS, à procéder à la création de postes, d'après le tableau ci-dessus, par transformation des postes occupés actuellement, dans les cadres d'emplois respectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'établissement.

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Basse-Terre, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

VOTE DU BUREAU CASDIS	
En exercice	05
Présents	03
Votants	03
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	03
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Fabert MICHEL

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :